

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Conséquence d'une assurance fusée grêle
Initiant-e(-s) : Prénom NOM (une seule personne) et consorts

La Municipalité estime le coût d'une assurance grêle trop élevé et préfère utiliser des fusées. Quelle implication cela a-t-il ?

Tous d'abord, je remercie la Municipalité pour sa réponse à ma question du 10 septembre 2021 « Devons-nous nous prémunir contre la grêle ? ».

Dans sa réponse, la Municipalité explique que le coût d'une assurance grêle est trop élevé pour ce qui est indemnisé en cas de sinistre et qu'en Lavaux, le tir de fusées permet d'éviter la grêle.

Les fusées anti-grêle sont composées d'iodure d'argent (AgI). Or, ce produit est insoluble dans l'eau et se dégrade lentement en Argent et en Iode (qui se retrouveront dans la terre et sur le raisin) par l'action du soleil. Je suis dès lors surpris que ce genre de solution rentre dans les plans biodynamiques de la Municipalité.

Notons que ce genre de fusée permet de provoquer la pluie d'un nuage avant que les grêlons ne soient trop importants, mais que pour ce faire il faut prévoir l'épisode de grêle et tirer la fusée avec justesse. La protection est donc loin d'être sûre à 100%.

Je me permets de poser les questions complémentaires suivantes et je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Conclusions :

Quel est le coût annuel de la protection grêle par fusée pour la ville de Lausanne ?
Quelle est l'efficacité de la protection grêle par fusée ?

Lausanne, le 23 novembre 2021

M. Henri KLUNGE

Signataire(s) :

Mme Denise GEMESIO


